

ENTREPRENEURS
Commissaires aux comptes
Experts-comptables

CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

CSR DU RESSONTOIS
85, rue de Compiègne
60490 RESSONS-SUR-MATZ

5 rue du Printemps – 75017 PARIS – Tél 01 45 02 70 20

S.A.R.L. au Capital de 19 025,64 euros inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris
RCS Paris B 410 572 10 – TVA FR 33410572101 – SIRET 41057210100047

ENTREPRENEURS
Commissaires aux comptes
Experts-comptables

CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS

Association Loi 1901
85, rue de Compiègne
60490 RESSONS-SUR-MATZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'Association du Centre Social Rural du Ressontois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Social Rural du Ressontois, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

5 rue du Printemps – 75017 PARIS – Tél 01 45 02 70 20

S.A.R.L. au Capital de 19 025,64 euros inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France
et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris
RCS Paris B 410 572 10 – TVA FR 33410572101 – SIRET 41057210100047

ENTREPRENEURS
Commissaires aux comptes
Experts-comptables

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport n'est pas daté dans le délai légal en raison de la communication tardive de document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ENTREPRENEURS

Commissaires aux comptes
Experts-comptables

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

CSR DU RESSONTOIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

ENTREPRENEURS

Commissaires aux comptes

Experts-comptables

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2026

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:

 37F3ED9D17FD4E5...

ENTREPRENEURS

Mansour DIAL



Centre Social Rural du Ressontois

85 rue de Compiègne - BP 25 - 60490 RESSONS SUR MATZ

☎ 03 44 42 71 10 | 📠 03 44 42 71 11 | ✉ contact@csr.ressons.info | 🌐 www.csr.ressons.info

ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS

Comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE.....	6
INFORMATIONS GENERALES	6
1. Objet social de l'Association du Centre Social Rural du Ressontois	6
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.....	7
3. Moyens mis en œuvre.....	7
FAITS MARQUANTS.....	8
1. Faits marquants de l'exercice.....	8
2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes.....	8
PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	9
1. Règlementation comptable	9
2. Dérogation aux principes comptables	9
3. Principales méthodes retenues.....	9
4. Changements comptables.....	12
Informations relatives aux postes du bilan	13
1. Actif immobilisé	13
2. État des dépréciations	14
3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	14
4. Produits à recevoir	14
5. Charges constatées d'avance.....	15
6. Produits constatés d'avance	15
9. Tableau de variation des provisions	16
10. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice.....	17
11. Charges à payer	17
Autres informations	18
1. Effectifs CDI.....	18
2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.....	18
3. Honoraires du commissaire aux comptes.....	18
Engagements hors bilan	19
1. Avals, garanties et cautions	19
2. Crédit-Bail	19

BILAN ACTIF

Données en Euros

	Exercice au 31.12.2025			Exercice au 31.12.2024
Bilan Actif	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé				
Frais d'établissement			0	
Immobilisations incorporelles	9 075	9 075	0	0
Frais de développement			0	
Donations temporaires d'usufruit			0	
Concess, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Autres immobil incorporelles en cours, avances et acomptes	9 075	9 075	0	
Immobilisations corporelles	243 595	178 412	65 183	92 619
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	58 994	50 946	8 048	13 498
Autres Immobilisations corporelles en cours	184 601	127 466	57 135	79 121
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			0	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	
Immobilisations financières	1 715	0	1 715	1 585
Participations et créances rattachées			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres	1 715		1 715	1 585
TOTAL I ACTIF IMMOBILISE	254 385	187 487	66 898	94 204
Actif circulant				
Stocks et en-cours			0	
Créances	562 398	5 834	556 564	599 530
Créances clients, usagers et comptes rattachés	533 921	5 834	528 086	561 767
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	28 278		28 278	37 564
Charges constatées d'avance	199		199	199
Valeurs mobilières de placement			0	
Instruments financiers à terme			0	
Disponibilités	137 821		137 821	150 651
TOTAL II ACTIF CIRCULANT	700 219	5 834	694 384	750 181
Frais d'émission des emprunts (III)			0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)			0	0
Écarts de conversion et différences d'évaluation Actif (V)			0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	954 604	193 321	761 283	844 386

BILAN PASSIF

Données en Euros

PASSIF	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>	0	0
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation	0	0
Réserves	92 937	92 937
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	40 000	40 000
Autres	52 937	52 937
Report à nouveau	242 712	240 525
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	-49 744	2 186
Situation nette (sous-total)	285 905	335 649
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	27 555	41 192
Provisions réglementées		
TOTAL I	313 460	376 841
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	20 027	37 932
TOTAL II	20 027	37 932
Provisions		
Provisions pour risques	51 340	60 902
Provisions pour charges		
TOTAL III	51 340	60 902
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	7 454	7 454
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 679	61 023
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	232 763	202 859
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		235
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	52 560	97 140
TOTAL IV	376 456	368 711
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	0	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	761 283	844 386

COMPTE DE RESULTAT

Données en Euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>	500	735
Ventes de biens et services	660 283	617 550
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	666 630	617 550
<i>dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	1 604 842	1 435 698
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 602 111	1 432 205
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	2 731	3 494
<i>Dons manuels</i>	2 731	3 494
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	62 735	0
Utilisations des fonds dédiés	17 905	2 905
Autres produits	10 289	
Total I	2 356 554	2 056 888
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	737 513	651 069
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	89 091	67 248
Salaires	1 174 611	1 036 053
Charges sociales	321 280	270 143
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 575	28 794
Dotations aux provisions	54 058	11 583
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	3 315	780
Total II	2 408 444	2 065 669
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-51 890	-8 781

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice au 31.12.2025	Exercice au 31.12.2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 146	1 933
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	2 146	1 933
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 146	1 933
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-49 744	-6 848
Produits Exceptionnels IV		19 970
Charges Exceptionnelles VI		10 935
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	9 035
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	2 358 700	2 078 791
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 408 444	2 076 604
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-49 744	2 186
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	286 248	228 359
Prestations en nature	145 254	144 144
Bénévolat	34 048	35 536
TOTAL	465 550	408 039
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	286 248	228 359
Prestations en nature	145 254	144 144
Personnel bénévole	34 048	35 536
TOTAL	465 550	408 039

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont caractérisés par les données suivantes :

▪ Total du bilan :	761 243 Euros
▪ Total des produits :	2 358 400 Euros
▪ Résultat comptable de l'exercice -Déficit :	- 49 744 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'Association du CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS arrêté par le Conseil d'Administration de l'Association en date du 29 mai 2026.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association du CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

1. Objet social de l'Association du Centre Social Rural du Ressontois

L'Association a pour but :

- D'être :
- Un équipement à vocation sociale globale,
 - Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
 - Un espace de vie sociale, d'animation, d'intervention sociale novatrice et concertée.

De promouvoir, créer et gérer des services et activités en cohérence avec son projet social et en concertation avec ses différents partenaires à savoir :

- Des services à caractère social en direction des familles : accueils de loisirs et périscolaires, temps d'activités péri éducatifs...
- Des services à caractères socioculturels en direction de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, les personnes âgées,
- Des services à la personne : portage de repas à domicile, transport solidaire...
- Des activités d'insertion sociale et socioprofessionnelle en direction des publics fragilisés,
- Des activités de formation.
- De remplir une fonction d'animation globale et de coordination.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Organisation des services ACM sur le Ressontois (Ressons sur Matz, Monchy Humières, Gournay sur Aronde, Coudun et Orvillers Sorel)

Gestion d'un Multi-accueil à Ressons sur Matz (20 places)

Service Jeunes financé par la Communauté de Commune du Pays des Sources

Organisation d'activité Sénior (via les financements de la Commission des financeurs et MONALISA) sur le Canton d'Estrées Saint Denis

Gestion d'une épicerie solidaire et d'un jardin partagé

Organisation d'activité tout public et d'atelier parents/enfants (sorties et ateliers divers)

Gestion d'un service de portage de repas (sur le Ressontois), de transports solidaire et épicerie solidaire (sur le Communauté de Commune du Pays des Sources)

Service d'insertion sociaux-professionnels avec le suivi en continu de 100 allocataires du RSA sur le Canton d'Estrées Saint Denis et le Compiégnois

Ressontois : 24 communes

Communauté de Communes du Pays des Sources : 48 communes

Canton d'Estrées Saint Denis : 71 communes

3. Moyens mis en œuvre

Le Centre Social Rural du Ressontois dont le siège social est à Ressons sur Matz, est composé de 46 salariés dont 31 en CDI, 1 en CDD, 6 en contrat aidé, 5 apprentis et 3 en CEE.

Dans le cadre de ses missions le Centre Social Rural du Ressontois reçoit le soutien financier et technique régulier de :

- La Caisse d'Allocation Familiale de l'Oise
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- La Communauté de Commune du Pays des Sources
- Le SIVU de Resson sur Matz
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les communes du territoire

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Les faits marquants au cours de l'exercice :

- Départ à la retraite de l'adjointe de Direction, Référente Famille et Responsable de l'épicerie solidaire au 31/03/2025 et retour en CDD jusqu'au 31/12/2025 pour remplacer un salarié en Accident du travail et pour permettre une passation sereine des équipes vers la nouvelle organisation.
- Paramétrage et formation d'un nouvel outil de gestion des activités ACM pour une mise en place au 01/01/2026.
- Impact en 2025 de la modification de la convention collective avec changement du système de classification et de pesé des salariés au 01/01/2024.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

Néant.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les comptes de l'exercice 2025 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence et sont présentés conformément aux règles générales applicables résultant :

- Du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 07 juillet 2023, relatifs la modernisation des états financiers.
- Du règlement ANC n° 2019-04, du 08 novembre 2019, relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Continuité de l'exploitation, Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits aux comptes de résultat sont inscrits sans compensation.

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre

l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant :

Immobilisations incorporelles	- durée : 12 mois	- mode : Linéaire
- Installations générales,	- durée : 5 à 10 ans	- mode : Linéaire
- Agencements divers	- durée: 5 à 10 ans	- mode : Linéaire
- Matériel de transport	- durée: 5 ans	- mode: Linéaire
- Matériel de bureau	- durée : 5 ans	- mode : Linéaire
- Matériel informatique	- durée: 3 ans	- mode : Linéaire
- Mobilier	- durée : 5 à 10 ans	- mode : Linéaire
- Matériel d'activité	- durée : 5 ans	- mode : Linéaire

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine les mouvements étant enregistrés selon la méthode PEPS (« Premier Entré, Premier Sorti ») ; une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

C. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

D. Fonds dédiés

Principes généraux

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Utilisation des fonds dédiés

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.
- aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Fonds dédiés spécifiques de l'entité jugés utiles de détailler en complément

Néant

E. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Indemnités de fin de carrière

La provision retraite a été calculée sur la base des salariés présents en contrat à durée indéterminée au 31/12/2025 et avec les données suivantes :

- 39% de charges patronales ;
- Taux d'augmentation des salaires : 2% ;
- Âge de départ à la retraite : 60-64 ans
- Taux d'actualisation : 3.60%

Montant de l'engagement total	51 340 €
--------------------------------------	-----------------

Valeur du fonds IFC externalisé à la clôture	- €
---	------------

Montant de la provision	51 340 €
--------------------------------	-----------------

F. Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association du Centre Social Rural du Ressontois, les cotisations sont à :

- Les cotisations sans contrepartie d'un montant annuel de 5 €
- Les cotisations avec contrepartie d'un montant annuel de 5 € (payées par les usagers pour le bénéfice de services)

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

G. Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel, correspondant aux événements majeurs et inhabituels

H. Contributions volontaires en nature

Depuis le 01/01/2020, l'association a décidé de valoriser les contributions volontaires en application du règlement ANC N°2018-06. Les modalités de recensement, quantification et de valorisation de ces contributions volontaires en nature sont explicitées dans la section « Contributions volontaires en nature » de la section « Informations relatives aux postes du compte de résultat » de la présente annexe.

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

L'Association applique au 1er janvier 2025 le nouveau règlement comptable N°2022-06 du 04 novembre 2022 et N°2023-03 du 07 juillet 2023, relatifs à la modernisation des états financiers.

Les incidences de l'application de ce nouveau règlement sur la présentation du bilan et du compte de résultat résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes et rubriques supprimés, reclassés, renommés.).

B. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

IMMOBILISATIONS - VALEUR BRUTE

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions/Poste à poste	Cessions/Poste à Poste	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	0	0	0	0
Total I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 075	0	0	9 075
Total II	9 075	0	0	9 075
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations générales, agencement des constructions				0
Installations techniques, matériels et outillage industriels				0
Installations générales, aménagements divers	65 503			65 503
Matériel de transport	98 048			98 048
Matériel de bureau et informatique	29 140			29 140
Matériels d'activités	46 146	1 139		47 285
Autres	3 618			3 618
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et Acomptes				0
Total III	242 456	1 139	0	243 595
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières	1 585	130		1 715
Total IV	1 585	130	0	1 715
Total (I+II+III+IV)	253 116	1 269	0	254 385

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement				0
Total I	0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 075	0	0	9 075
Total II	9 075	0	0	9 075
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations générales, agencement des constructions				0
Installations techniques, matériels et outillage industriels				0
Installations générales, aménagements divers	37 479	4 246		41 726
Matériel de transport	49 245	17 252		66 497
Matériel de bureau et informatique	26 846	1 627		28 473
Matériel d'Activités	32 648	5 450		38 098
Autres	3 618			3 618
Immobilisations corporelles en cours				0
Avances et Acomptes				0
Total III	149 836	28 575	0	178 412
Total (I+II+III)	158 912	28 575	0	187 487

2. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances	5 911	2 554	2 631	5 834
Total I	5 911	2 554	2 631	5 834

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers, clients et comptes rattachés	533 921	528 086	5 834
Autres	28 278	28 278	
Charges constatées d'avance	199	199	
Total	562398	556564	5834
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
Dont prêts récupérés en cours d'exercice			

4. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients / usagers et comptes rattachés	6 064	0
Créances sociales et fiscales		
Autres créances		
Intérêts financiers		
Total	6 064	0

5. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2025
Exploitation	199
Financier	
Exceptionnel	
Total	199

6. Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2025
Exploitation	52 560
Financier	
Exceptionnel	
Total	52 560

7. Tableau de variation des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	01.01.2025 A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	31.12.2025 A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	0					0
Fonds propres avec droit de reprise	0					0
Ecart de réévaluation	0					0
Réserves	92 937					92 937
Report à nouveau	240 525	2 186				242 712
Excédent ou déficit de l'exercice	2 186	-2 186	-49 744			-49 744
Situation nette	335 649	0	-49 744	0	0	285 905
Fonds propres consommables	0					0
Subventions d'investissement	41 192			13 637		27 555
Provisions réglementées	0					0
Total	376 841	0	0	13 637	0	313 460

8. Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Contributions financières d'autres organismes	15 000	0	15 000	0	0	0	0
Malakoff 2013	15 000		15 000			0	
xx						0	
xx						0	
xx						0	
Ressources liées à la générosité du public	22 932	0	2 905	0	0	20 027	1 910
Don effectué pour Portes Ouvertes	1 910					1 910	1 910
Mécénat pour investissemnt Saint Gobin	21 022		2 905			18 117	
xx						0	
xx						0	
TOTAL	37 932	0	17 905	0	0	20 027	1 910

9. Tableau de variation des provisions

7. Tableaux de ventilation des provisions

RUBRIQUES	Provisions au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires				0
Hausse de prix				0
Autres provisions réglementées				0
Provisions pour risques et charges	60 902	51 340	60 902	51 340
Provisions pour litiges				0
Provisions pour garanties données aux clients				0
Provisions pour amendes et pénalités				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	60 902	51 340	60 902	51 340
Provisions pour impôts				0
Provisions pour charges sur legs et donations				0
Autres provisions pour risques et charges	0	0		0
Total	60 902	51 340	60 902	51 340
(A) (B)				
Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Total	51 340			
(B)				
Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises			
	Exploitation	Financier	Exceptionnel	
Total	60 902			

10. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles (2)</i>				
<i>Autres emprunts obligataires (2)</i>				
<i>Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine				
<i>Emprunts et dettes financières divers (2) (3)</i>	7 454			7 454
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	83 679	83 679		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	232 763	232 763		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>				
<i>Autres dettes (3)</i>				
<i>Produits constatés d'avance</i>	52 560	52 560		
Total	376 456	369 002	0	7 454
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice / emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont.. Envers les sociétaires (indication du poste concerné)				

11. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	2 025	2 024
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 440	9 222
Dettes fiscales et sociales	107 580	104 254
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	122 020	113 476

Autres informations

1. Ventilation des produits.

	2025		2024		Var	%
	En K€	Part en %	En K€	Part en %		
ACM	995798	42%	1009882	49%	-14084	-1%
Multi-Accueil	391820	17%	346325	17%	45495	13%
Jeunes	148527	6%	46589	2%	101938	219%
Familles	5373	0%	3550	0%	1823	51%
P. Agées	60062	3%	69072	3%	-9010	-13%
Collect. Famille	60402	3%	48655	2%	11746	24%
Portage	163470	7%	139947	7%	23523	17%
TSPS	71847	3%	47472	2%	24375	51%
Epicerie	199650	8%	126032	6%	73618	58%
RSA	104098	4%	78000	4%	26098	33%
Pilotage / Logistique	155509	7%	141364	7%	14144	10%
TOTAUX	2356554	100%	2056888	100%	299666	15%

2. Effectifs CDI

Catégorie	Nombre de salariés temps plein	Nombre de salariés temps partiel	Total salariés	Equivalents Temps Plein
Cadre	3	1	4	3,65
Non cadre	19	9	28	25,72
Mise à Disposition	0	0	0	0
Total	22	10	32	29,37

3. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0 €.

4. Honoraires du commissaire aux comptes.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre de la certification des comptes : 5000 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services autre que la certification des comptes : 0 €.

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Crédit-Bail

Néant